MONTAGE A5 3V FP-2011-V5.qxd 11/04/11 12:52 Page 1

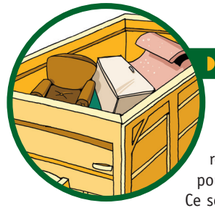

Les encombrants

La CDC a mis en place depuis le 1er février 2002, un service de ramassage des encombrants en porte à porte sur rendez-vous au **05 46 98 07 19** pour les particuliers.
Ce service répond à votre demande sous quinzaine.
Un encombrant est défini comme un objet ne pouvant être logé dans le coffre d'une voiture (matelas, canapé, congélateur ...).

Zoom sur les DEEE

Qu'est-ce qu'un DEEE ?

C'est un **Déchet d'Équipement Électrique et Électronique**.
Cela désigne tous les appareils qui fonctionnent grâce au courant électrique, reliés au secteur ou alimentés par des piles ou des accus.

Les quatre catégories de DEEE

1 Le gros électroménager

2 Les écrans

3 Les petits appareils en mélange

4 Les ampoules

Où jeter les DEEE ?

Les **Déchets d'Équipement Électrique et Électronique** sont à déposer en déchetterie.

Que deviennent les DEEE ?

Une fois collectés, vos anciens équipements électriques et électroniques sont transportés puis regroupés. Ils peuvent alors être :

- remis en état dans des centres d'insertion par le travail
- remis en vente dans le circuit de l'occasion
- valorisés après avoir été traités.

de Communes du Pays Santon

Pour tout savoir sur les déchetteries :
Ecosite : 05 46 98 07 19
www.cc-pays-santon.fr

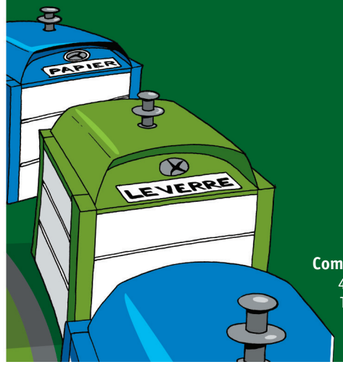

Document imprimé sur du papier certifié 100% issu de forêts gérées durablement, avec des encres végétales et dans le respect de l'écolabel

Communauté de Communes du Pays Santon
4, avenue de Tombouctou - 17100 SAINTES
Tél. 05 46 93 41 50 - Fax. 05 46 72 29 46

Communauté de Communes du Pays Santon

Les DECHETTERIES du Pays Santon

- Les différentes déchetteries
- Les heures d'ouverture
- Les déchets acceptés

MONTAGE A5 3V FP-2011-V5.qxd 11/04/11 12:52 Page 4

Déchetterie ouest et déchetterie nord

Les déchetteries ouest et nord sont exclusivement réservées aux particuliers.

Heures d'ouverture 2011

Été (du 01/04 au 30/09)
Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30
Le samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 18h30.
Le dimanche *(pour la déchetterie ouest)* de 9h à 12h30.

Hiver (du 01/10 au 30/03)
Du lundi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 17h30
Le samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30.
Le dimanche *(pour la déchetterie ouest)* de 9h à 12h30.

La déchetterie nord est fermée le dimanche
Les déchetteries ouest et nord sont fermées les jours fériés.

Déchetterie artisanale

La déchetterie est ouverte aux particuliers et aux professionnels.

Tarifs des déchets professionnels

Déchets acceptés gratuitement :
Ferraille, cagettes, palettes, cartons.

Déchets payants (tarifs 2011) :
Tout venant : 109 € la tonne pour les entreprises de la Communauté de Communes du Pays Santon et 170 € la tonne pour les entreprises extérieures.
Gravats : 10 € la tonne.

Justificatifs à fournir lors de l'inscription : RIB de l'entreprise et CABIS.

Heures d'ouverture 2011

Été et hiver :
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h30
La déchetterie artisanale est fermée les samedis, dimanches et jours fériés.

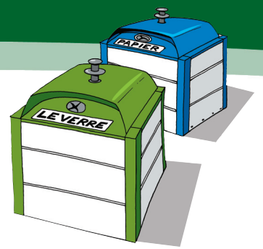

Impasse des Perches
Z.A. des Charriers
17100 SAINTES

Les déchets interdits pour les professionnels : déchets toxiques (peintures, solvants…), huile minérale et pneumatiques. *Pour se débarrasser de ces déchets, contactez le service « Traitons les déchets dangereux » au* ***0800 891 778****.*

Les déchets acceptés

• Dans les deux déchetteries

Les déchets valorisables :

Gravats et inertes :

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) :

Le tout venant

Les déchets ménagers spéciaux

• Uniquement acceptés dans les déchetteries ouest et nord :

• Uniquement accepté à la déchetterie artisanale :

Déchetteries mode d'emploi

Avant de vous rendre en déchetteries :

- Pour gagner du temps, pensez à trier vos déchets au moment du chargement de votre véhicule !
- Pour éviter des allers-retours inutiles, stockez chez vous les petits objets dans un carton et apportez le en déchetteries lorsqu'il est plein.
- **Pourquoi ne pas composter vos déchets verts ?** La Communauté de Communes du Pays Santon vous fournit gratuitement un composteur. Informations au 05 46 98 07 19.
- Les bouteilles de gaz ne doivent pas être apportés en déchetteries mais rendues aux stations service. Elles sont consignées.
- Vous avez des **gravats à déposer ?** Nous vous conseillons alors de vous rendre à la déchetterie **artisanale** où vous pourrez les déposer **directement au sol**, facilitant ainsi lé déchargement.
- Les véhicules dont la hauteur dépasse 1,80m sont uniquement acceptés à la déchetterie artisanale.

Une fois en déchetteries :

- Avec votre véhicule, **respectez les sens de circulation !** Une signalétique vous indique ainsi les points d'entrée et de sortie de la déchetterie.
- N'hésitez pas à demander conseil aux agents présents sur place. Ils vous indiqueront où jeter vos déchets.
- C'est à vous que revient le déchargement de votre véhicule. Les agents de déchetteries pourront néanmoins vous aider ponctuellement pour les objets volumineux.
- Vous pouvez récupérer des **sacs jaunes en déchetteries**. Demandez-les aux agents présents sur place.
- La **récupération** de déchets dans les déchetteries est **interdite**.